



Les power point présentés lors de cette séance sont consultables sur le site du Pays : [www.pays-jeuneloire.fr](http://www.pays-jeuneloire.fr).

## CONTRAT AUVERGNE+

### SCHÉMA DE SANTÉ : restitution de l'étude

Le Pays a mandaté le bureau d'études GUERARD Conseils afin de mener à bien cette étude. Le but était de dresser un état des lieux des difficultés actuelles et à venir et d'établir des préconisations.

Le cabinet GUERARD est spécialiste dans les questions liées aux services à la personne et à la santé. Un médecin et un infirmier ont été associés pour réaliser cette étude. Différentes rencontres avec les professionnels de santé et les élus ont eu lieu sur chaque Communauté de Communes, d'où une étude territorialisée. Le Pays de la Jeune Loire est un territoire particulier dans le sens où il n'est pas considéré comme déficitaire. Mais quelques signes d'alerte apparaissent (âge des médecins généralistes, difficulté de trouver des remplaçants...).

Mme GUERARD présente l'état des lieux de l'accès aux soins dans chaque Communauté de Communes et formalise pour chacune d'entre elles des préconisations (cf. power point). A l'échelle du Pays, il pourrait être envisagé de mettre en place un Contrat Local de Santé ayant pour cible la jeunesse sur des démarches de prévention.

### Echanges entre les participants :

*Bernard GALLOT* : souligne que ce travail a montré les difficultés réelles et potentielles du territoire. La volonté des élus précède souvent celle des professionnels ou vice-versa. Il serait donc nécessaire de travailler de concert. Cette étude va permettre d'anticiper les difficultés que le territoire va connaître à très moyen terme.

*David RAVEL (ARS DT 43)* : l'ARS s'était interrogée sur la pertinence de mener cette étude à l'échelle du Pays, l'Etat étant compétent en matière de santé. La notion de territoire (bassin de santé) est basée sur l'organisation de santé et pas forcément sur les limites administratives. Ce travail a été réalisé en bonne intelligence et a permis de réaliser un « choc des cultures » entre les élus qui travaillent pour l'intérêt public et les professionnels de santé qui oeuvrent pour la santé des patients de manière plutôt indépendante.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) est un outil qui coordonne les professionnels entre eux dans l'intérêt de la prise en charge des patients. 250 MSP en France seront aidées par des fonds publics. Des efforts sont à prévoir en termes de rationalisation sur les territoires. L'ARS peut également apporter son soutien en matière d'ingénierie pour faciliter la naissance de projets de santé.

L'offre de prévention ne touche que 40 % des jeunes du Département de Haute-Loire. Il existe un réel déficit en la matière, le coût consacré est de 1,39 € par habitant sur le Pays de la Jeune Loire ce qui est très inférieur à la moyenne nationale. Une solution pourrait être le Contrat Local de Santé pour dynamiser l'offre de prévention. Cela permettrait de répondre à un besoin de coordination, de créer une impulsion et de flécher les aides financières sur le territoire. Le portage pourrait être effectué par le PAEJ de Monistrol. Il est suggéré de leur demander d'intervenir lors du prochain Comité Syndical. Le Contrat pourrait porter sur la prévention et s'étendre à d'autres thématiques.

En ce qui concerne la question de la permanence des soins, le territoire de la Jeune Loire doit faire face à une démographie médicale vieillissante, la moitié des médecins a plus de 50 ans. De plus, il existe un « choc culturel » concernant les attentes entre nouvelle et ancienne génération de professionnels. La création de Maisons Médicales de Garde pourrait pallier le problème de l'augmentation du périmètre du territoire de la permanence des soins.

*Claude VIAL* : rappelle que les élus du Pays peuvent s'autosaisir sur n'importe quel sujet dès lors qu'ils considèrent collectivement que le thème est important à traiter à cette échelle. Les élus des collectivités locales sont confrontés quotidiennement à l'appauvrissement des moyens de l'Etat qui se traduit sur le territoire par moins de moyens financiers et moins d'ingénierie.

*Eliane WAUQUIEZ-MOTTE* : souhaite apporter un complément d'information par rapport à l'état des lieux dressé sur le territoire du Haut-Lignon. Il n'est aucunement fait état de la présence de la clinique traitant des problèmes d'addictions au Chambon-sur-Lignon. Cet établissement de 85 lits dispose d'un hôpital de jour et fait partie des trois centres de ce type sur le territoire auvergnat.

*Jean-Pierre MARCON* : souhaite exprimer deux interrogations.

-Dans ce qui a été présenté, il n'est nullement fait mention des pharmaciens. Pourtant, ce sont des partenaires indéniables notamment au niveau de la prévention.

-Concernant le problème du manque de médecins, quelle est la prise en compte des nouvelles professions du type ostéopathe, naturopathe.... Comment est-il possible de les associer ?

*David RAVEL (ARS DT 43)* : La santé est un ensemble de professionnels (pharmacien, infirmier...). L'élément démographique problématique concerne les médecins généralistes qui représentent le pilier central du système de santé. Le manque de médecins entraîne la disparition de pharmacies et par conséquent d'autres professions.

*Robert VALOUR* : Le Pays et même le Département sont sous dotés en médecine spécialisée. Par exemple, il n'y a qu'un seul pédiatre en Haute-Loire, sur le point d'ailleurs de prendre sa retraite. Comment est-il possible de développer une stratégie pour accueillir de nouveaux spécialistes (ophtalmologues, orthodontistes...) et couvrir les besoins?

*Catherine GUERARD* : La PMI de Haute Loire déplore également un manque d'orthophoniste. En fait, il existe un réel déficit dans tous les territoires ruraux en matière de spécialistes. Les MSP arrivent à draguer quelques spécialistes en offrant un plateau technique intéressant pour ces professionnels. C'est actuellement la seule solution.

*André PONCET* : souligne que sa commune sur le plateau est au carrefour de plusieurs territoires mais qu'il existe un réel problème d'accès aux soins.

*Dominique FREYSSENET* : explique que le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Sainte-Sigolène est solide, il réunit une vingtaine de professionnels. Ces derniers ont besoin de se sentir soutenu. Depuis deux ans, les professionnels de santé ont changé de vision. Ils ont pris conscience de l'avenir. Il existe une réelle volonté de travailler ensemble par corporation et par pluridisciplinarité.

Concernant le manque de spécialistes, il est impossible d'avoir des spécialistes à plein temps sur une commune, par contre il est tout à fait envisageable de proposer des permanences ponctuelles sur l'ensemble du territoire assurant au final un « plein temps » pour un professionnel sur le Pays.

Les élus doivent répondre aux attentes de la population et de ce fait les projets doivent dépasser le cadre communal notamment par rapport aux actions de prévention. Les professionnels de santé déplorent souvent un manque de temps pour mettre en place ce type d'opération. Le Contrat Local de Santé orienté sur des actions de prévention et porté par le PAEJ pourrait être une bonne solution pour d'une part répondre à l'objectif de faire de la prévention et pour d'autre part conforter la structure PAEJ dans son action quotidienne.

En conclusion, les élus ont validé l'intervention prochaine du PAEJ lors du Comité Syndical de décembre 2011 pour une présentation de cette structure et de ses missions.

### AVENANTS AVEC LA RÉGION

Après plusieurs mois de négociations, la Région a rendu son avis sur l'accompagnement financier des opérations du Pays inscrites dans l'avenant 1 au Contrat Auvergne + (2010-2012).

- Aires de covoiturage

Suite aux conclusions de l'étude covoiturage menée sur le Pays en 2010, trois Communautés de Communes ont souhaité aménager des aires de covoiturage. Pour accompagner ces opérations le Pays avait prévu de travailler sur l'élaboration d'une charte graphique permettant de mieux identifier les aires de covoiturage ainsi créées sur le Pays.

Décision de la Région : Les aires de covoiturations seront financées à hauteur de 30 %. Ce financement se fera via une ligne classique dans la limite du plafond prévu de 25 000 € par aire. Pour les aires de grande ampleur qui sont susceptibles de dépasser ce plafond, la Région prévoit un cumul ligne sectorielle et FRADDT Pays pour atteindre les 30 % de subvention.

Concernant l'identité graphique, la Région ne souhaite pas intervenir considérant qu'il s'agit de signalétique. Malgré tout, les élus souhaitent que la commission Mobilité et Déplacements du Pays travaille sur une identité graphique et sur le fonctionnement ainsi que sur le maillage de ces aires de covoiturage à l'échelle du Pays en lien avec le Département.

- Aménagement des gares

Deux actions étaient prévues : Aurec-sur-Loire et la Gare de Bas-Monistrol. Concernant le projet d'Aurec-sur-Loire, il serait possible de cumuler FRADDT Communauté de Communes et FRADDT Pays. Cette même règle pourrait s'appliquer à la Communauté de Communes de Rochebaron si elle présente à la Région un projet sur sa gare.

- Avenant n°2

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il serait possible de prévoir un avenant n°2 au Contrat en 2012. Cela pourrait concerner des actions qui découlent d'études actuellement menées par les Communautés de communes (par exemple pour la Communauté de Communes des Sucs, étude sur la voie verte). Cela reste à négocier.

## **PORTAIL ECONOMIQUE**

Il s'agit d'une application découlant du logiciel FICUS, base de données dédiée à l'activité économique du Pays de la Jeune Loire. Ce site a été mis en ligne en juin 2011 afin de promouvoir l'activité économique et de mettre en valeur les acteurs du territoire.

Les photos qui apparaissent dans le bandeau de la page d'accueil illustrent les différents secteurs d'activités économiques du Pays. La rubrique « données économiques » assure une vision d'ensemble du territoire (une mise à jour annuelle par le Pays est à prévoir). Les « annuaires » permettent de rechercher n'importe quelle entreprise ou offre immobilière du territoire.

Les informations stratégiques devront être régulièrement mises à jour. Les données économiques sont mises à jour en temps réel via FICUS (le logiciel qui est utilisé par toutes les Communautés de Communes, le Pays et les consulaires). Il est très important que chaque partenaire mette à jour les données. Sans cela le site n'aura pas le même intérêt et sera vite décrédibilisé.

Chaque entreprise s'est vue proposer la création d'une page web gratuite afin de communiquer sur son activité. A cet effet, chacun a reçu un identifiant afin de pouvoir gérer les informations le concernant.

Adresse : <http://portaleconomique.pays-jeuneloire.fr>

## **RESSOURCES HUMAINES**

### CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Suite à la réussite au concours d'attaché territorial de Cécile LEGAT, Claude VIAL propose de créer à compter du 1er décembre 2011 un poste d'Attaché Territorial (Catégorie A) de 35 heures hebdomadaires. Cette ouverture de poste supprime le poste de rédacteur territorial occupé jusqu'à présent.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- de créer à compter du 1er décembre 2011 un poste d'attaché territorial (catégorie A), de 35 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget du Syndicat Mixte.

## RENOUVELLEMENT D'UN CDD DE 3 ANS

Nathalie THOMAS avait été recrutée en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de trois ans afin d'assurer l'animation du programme LEADER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ce contrat arrivant à échéance, Claude VIAL propose de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de trois ans supplémentaires. Ce laps de temps permettra de terminer l'animation du programme LEADER qui court sur les années 2007-2013.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au renouvellement de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et à solliciter les subventions liées à la reconduction de ce CDD.

### QUESTIONS DIVERSES

#### LEADER

- Convention de mise à disposition de personnel de la Chambre d'Agriculture

Par délibération du 28 janvier 2009, le Comité Syndical avait approuvé le choix de confier à l'ADASEA de Haute-Loire la gestion du programme LEADER 2007-2013.

Suite à des réorganisations administratives, la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire a repris les missions qu'exerçait l'ADASEA de Haute-Loire. Claude VIAL propose donc de signer une convention de mise à disposition de personnel avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire pour la gestion du programme LEADER.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire,
- de valider le plan de financement ci-dessous pour l'année 2011 :

Objet de la prestation	Prestataire	Coût	Financement de la prestation	Montant
Prestation de gestion du programme LEADER du Pays	Chambre d'Agriculture de Haute-Loire	30 674 € H.T.	FEADER	16 870,70 €
			Autofinancement	13 803,30 €

- D'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions de l'Europe (FEADER).

- Evaluation du programme à mi-parcours

Au sein du programme LEADER « Le Pays de la Jeune Loire, terre d'accueil durable », le Pays s'est engagé à mener une évaluation du programme à mi-parcours et à la fin du dispositif.

Claude VIAL propose de faire intervenir un groupe d'étudiants de l'Université Lyon 2, spécialisés en évaluation afin de réaliser cette prestation. Cette opération sera menée conjointement avec le Pays d'Issoire. Cette intervention est prévue sur deux semaines, une semaine en novembre 2011 et une semaine en février 2012.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Université Lyon 2,
- de valider le plan de financement ci-dessous pour l'évaluation à mi-parcours :

Objet de la prestation	Prestataire	Coût	Financement de la prestation	Montant
Evaluation mi-parcours du programme LEADER du Pays Jeune Loire	Université Lyon 2	3 000 €	FEADER	1 650,00 €
			Autofinancement	1 350,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions possibles liées à cette opération.

## LOCAUX DU PAYS

Une convention avait été signée en 2008 avec la Communauté de Communes Loire et Semène qui accueille le siège administratif du Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses rivières.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un bureau et de salles de réunion, le remboursement des frais de reprographie, des frais d'affranchissement, les frais liés à l'utilisation de la machine à affranchir, les frais de boîte postale, de frais de connexion fax et internet ainsi que divers frais de maintenance.

Il est proposé de modifier l'article 6 de cette convention comme suit :

« Un appel de fonds concernant l'application des articles 4 et 5.33 sera établi annuellement au 31 octobre, soit du 1er/11 de l'année N-1 au 31/10/N selon les facturations reçues ». Le reste sans changement.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les termes de cet avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.

## FINANCES DÉCISION MODIFICATIVE

Le Pays de la Jeune Loire depuis sa création n'avait pas cotisé au Centre National de la Fonction Publique. Une régularisation a donc dû avoir lieu en 2011. C'est pourquoi il convient donc de procéder à la Décision Modificative N°1. Cette décision n'affecte que la section de fonctionnement.

Rémunération principale	=	2 500,00 €
Cotisations URSSAF	=	700,00 €
Cotisations Retraite	=	400,00 €
Cotisations ASSEDIC	=	400,00 €
Etudes et recherches	=	- 500,00 €
Annonces et insertion	=	- 500,00
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>	=	<u>3 000,00 €</u>

Pour équilibrer cette Décision Modificative, les recettes sont les suivantes :

Région	=	3 000,00
<u>Total recettes de fonctionnement</u>	=	<u>3 000,00 €</u>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

	Proposé	Approuvé
Dépenses	3 000,00 €	3 000,00 €
Recettes	3 000,00 €	3 000,00 €

## MISE À DISPOSITION DE DONNÉES PAR LA DDT

Claude VIAL propose à l'assemblée délibérante de passer une convention de mise à disposition et d'échange de données géographiques avec la Direction Départementale des Territoire de Haute-Loire (DDT 43).

Cette convention prévoit que la DDT 43 mette à disposition du Syndicat Mixte de la Jeune Loire le zonage des documents d'urbanisme disponibles à ce jour ainsi que le zonage des Plans de Prévention des risques liés à l'inondation approuvé à ce jour.

En contre partie, le Syndicat Mixte de la Jeune Loire s'engage à fournir à la DDT 43 des données sur les zones d'activités ainsi que le périmètre des aires de co-voiturage.

Cet échange de données est indispensable au suivi du SCOT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Président à la signer.